

Accroître votre notoriété

- Remonter dans les premières positions de notre site web sur les pages relatives à votre activité (sauf hors-territoire) ;
- Possibilité d'ajouter plusieurs médias (photos et vidéo), les liens vers votre site internet et réseaux sociaux ainsi qu'un descriptif long sur notre site web ;
- Priorisation du conseil lors de nos requêtes en vis à vis ;
- Valorisation de votre structure lors des actions particulières de communication/presse (accueil de presse, médias) ;
- Coparticipation possible à des événements commerciaux (salons professionnel, workshops, ... sur sollicitation de nos services) ;
- Diffusion de vos flyers à caractère évènementiel (sauf Hors-Territoire) ;
- Visites sur vos lieux d'activité pour vous conseiller et vous accompagner dans l'obtention de label ou de classement ;
- Possibilité de réserver directement sur notre site web pour les établissements utilisant les outils « open system » ;

Être mieux informés et bénéficier de formations

- Accès aux cafés tourisme organisés par Valence Romans Tourisme ;
- Informations sur les webinaires accessibles aux professionnels du tourisme ;
- Accès aux études et enquêtes menées par les observatoires, recensées et jugées pertinentes pour votre activité ;
- Suivi de votre e-réputation via l'outil « Fairguest » (sur demande expresse) ;
- Accès à vos statistiques de fréquentation sur notre site web.

Profiter d'avantage commerciaux

- Primauté d'accès aux offres de la régie publicitaire de Valence Romans Tourisme ;
- 15% sur l'ensemble des produits de notre Régie publicitaire ;
- 10% de remise sur le prix des stands des évènements organisés par Valence Romans Tourisme ;
- 20% de remise sur l'offre de votre choix pour la déclaration fiscale de votre activité Loueur Meublé Non Professionnel (LMNP) chez le spécialiste JeDeclareMonMeuble.com
- Prise en charge de 50€ sur l'adhésion au label « Accueil Vélo » ;
- 40% de réduction sur votre adhésion en parrainant un nouveau membre ;
- Prise en charge de la première année de votre abonnement « Fairguest » (aux conditions VRT) ;
- Prise en charge de 3 mois d'adhésion par an à l'outil « Roadbook » ;
- Possibilité de prise en charge partielle du prix d'adhésion aux solutions Open Pro /Open System.

Développer votre réseau

- Invitation aux Rencontres du « Club Tourisme »;
- Mise en ligne de vos coordonnées et d'un descriptif de présentation sur l'espace professionnel ;
- Mise à disposition du Kit de Communication Partenaire (sticker et support digitaux).

Modalités d'adhésion et de fonctionnement

Clubs Partenaires de Valence Romans Tourisme

Préambule :

Valence Romans Tourisme fédère un réseau de socio-professionnels autour d'actions valorisant les atouts de la destination et la qualité de l'accueil touristique.

Dans ce cadre, nous proposons des formations, des services, des actions partagées, des évènements de réseau et des sessions d'information.

Être membre du « Club Tourisme » démontre votre engagement pour la qualité des services proposés à vos clients et/ou visiteurs.

Objet des conditions générales :

Les présentes conditions définissent les modalités d'adhésion au « Club Tourisme » de Valence Romans Tourisme, **reconductible tacitement** pour les années suivantes.

En souscrivant à ce partenariat, vous devenez membre du « Club Tourisme » et bénéficiiez des avantages décrits sur la page « Plan d'action ». Les éléments de ce plan d'action sont amenés à évoluer chaque année.

Conditions d'Adhésion au « Club Tourisme » :

Pour devenir membre du **Club Tourisme** de Valence Romans Tourisme, le prestataire doit avoir son siège social dans l'une des 54 communes de la destination. Les structures ou sociétés liées à l'activité touristique (prestataire du tourisme) de Valence Romans Agglomération peuvent souscrire, sous réserve d'être répertoriées dans les catégories suivantes (base de données Apidae) : « hébergements », « activités de loisirs et lieux de visite », « restaurants », « producteurs », « artisans », « commerce et services », « équipements et organismes publics ».

Un prestataire dont le siège est hors des limites administratives de Valence Romans Agglomération peut également adhérer à condition d'avoir l'accord de l'Office de Tourisme de son territoire et d'être une structure de loisirs ou un lieu de visite en cohérence avec la destination Valence-Romans. Si l'activité ne correspond pas à ces catégories, une adhésion peut être envisagée si elle n'est pas directement concurrentielle avec celles de l'agglomération ou si elle vient avantageusement compléter ou s'intégrer dans l'offre territoriale.

Valence Romans Tourisme peut être amené à librement refuser le statut de membre du « Club Tourisme » sans besoin de justifier sa décision.

Conditions d'Adhésion au « Club Affaires » :

Le club affaires a pour fonction de renforcer les échanges entre acteurs de la filière événementiel, donner plus de visibilité à l'offre « tourisme d'affaires » au niveau régional et national et se positionner collectivement sur l'accueil d'événements à forts enjeux.

La mission principale est de faire la promotion de Valence Romans comme destination d'accueil pour les événements régionaux et nationaux en mettant en œuvre les actions de promotion.

Ce collectif est ouvert aux acteurs professionnels concernés par l'activité du tourisme d'affaires : sites d'accueil d'événements, hôtels, prestataires de l'événementiel (traiteurs, audio-visuel, agences, transport...), gestionnaire d'activités de loisirs ou culturelles, restaurants...

Conditions Générales :

Pour souscrire, vous devez retourner le bon de commande complété et signé, par email à coordination@valenceromanstourisme.com ou par courrier postal à l'adresse de notre siège social.

Chaque partenaire peut mettre à jour ses informations sur la base de données Apidae et demander un accès à l'intranet pour gérer ses fiches tout au long de l'année.

La promotion de votre offre par Valence Romans Tourisme est valorisée en fonction de nos critères de qualité et de nos stratégies de promotion touristique. Aucun partenaire ne peut contester ces choix de mise en valeur sur nos supports web, papier ou lors de conseils personnalisés donnés à l'accueil des Offices de Tourisme.

En devenant membre du Club Tourisme et/ou Club Affaires, vous autorisez la diffusion de votre nom et de vos coordonnées aux autres membres du Club Tourisme et/ou Club Affaires.

Coûts :

Les tarifs indiqués dans le **Bon de commande** sont exprimés en euros hors taxes, avec une TVA de 20%.

Les tarifs sont annuels et seront communiqués chaque année en octobre/novembre pour l'année suivante, notamment lors de la Journée Partenaires et à minima par email aux adresses fournies dans les bons de commande.

Les créations d'activités (nouvelle société) bénéficient d'une remise de **15 % pour une adhésion en cours d'année (sauf premier trimestre)**. Votre souscription entraîne une facturation annuelle au premier trimestre de l'année.



Multi-Activités :

Une entité juridique avec au moins deux activités distinctes bénéficie d'une réduction de 50% sur sa seconde fiche Apidae. La fiche bénéficiant de cette remise sera celle présentant le moindre coût. Si un groupe détient un ensemble d'établissements avec des directions distinctes, chaque partenariat est conclu à 50% du prix dans la mesure où au moins deux établissements adhèrent au partenariat.

Durée du partenariat :

Le partenariat est valable pour 12 mois, du 1er janvier au 31 décembre, reconductible tacitement jusqu'à résiliation par le partenaire, ou si l'une ou l'autre des parties décident d'y mettre un terme.

Une résiliation est possible à tout moment sur simple e-mail (avant la fin de chaque premier trimestre).

Programme de parrainage :

L'opération de parrainage est ouverte à tous les adhérents du Club Tourisme exclusivement.

1. Objet du programme

Le programme de parrainage a pour objectif de favoriser l'adhésion de nouveaux membres au Club Tourisme de l'Office de Tourisme de Valence, en récompensant à la fois le parrain et le filleul.

2. Conditions d'éligibilité

- Le parrain doit être un adhérent en règle du Club Tourisme de Valence Romans Tourisme au moment du parrainage.
- Le filleul est une personne n'ayant été adhérente à Valence Romans Tourisme ces 3 dernières années.
- Chaque adhérent peut parrainer une seule personne par année civile.

3. Modalités du parrainage

- Le parrain et le filleul bénéficient chacun d'une réduction de 40% sur leur cotisation annuelle.
- Pour bénéficier de la réduction, le filleul doit impérativement mentionner le nom du parrain sur son formulaire d'adhésion.
- La réduction s'applique uniquement à la première année d'adhésion du filleul.
- Dans le cas où le parrain et/ou le filleul possède plusieurs établissements, la réduction de parrainage ne s'appliquera que sur le premier établissement et n'est pas cumulable avec d'autres offres promotionnelles.

5. Durée et validité

- Le programme de parrainage est valable pour toute adhésion enregistrée durant l'année civile en cours.
- Le parrainage est limité à un filleul par parrain et par an.

Droit de rétractation :

Vous pouvez annuler votre adhésion dans les 7 jours calendaires suivant la souscription (la date du Bon de commande faisant foi). Par email ou par courrier postal à destination de notre office situé au 11 boulevard Bancel à Valence.

Droit de résiliation :

La résiliation est possible chaque année jusqu'au 1er décembre sur simple e-mail à coordination@valenceromanstourisme.com. Pour une résiliation effective l'année suivante.

Aucun remboursement ou contestation de facture n'est possible une fois l'année commencée ou passé le délai de rétractation.



MENTIONS LÉGALES

Responsabilité :

Valence Romans Tourisme met tout en œuvre pour assurer la mise à jour des informations fournies. Toutefois, nous ne pouvons garantir l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations diffusées sur nos outils lorsque les informations ne nous ont pas été transmises et que la réception de ces informations n'a pas été confirmée par nos services. En conséquence, l'utilisation des informations et contenus disponibles sur nos outils se fait sous l'entièvre responsabilité de l'utilisateur.

Propriété intellectuelle :

Les contenus de nos outils de communication (notamment les textes, images, vidéos, logos, etc.) sont protégés par le droit d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission ou dénaturation, totale ou partielle, du site ou de son contenu, par quelque procédé que ce soit, et sur quelque support que ce soit, est interdite.

Protection des données personnelles :

Conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les informations collectées sont nécessaires au traitement de votre demande et sont destinées à Valence Romans Tourisme, responsable du traitement. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données, ainsi que du droit de vous opposer ou de limiter leur traitement. Vous pouvez exercer ces droits en contactant notre Délégué à la Protection des Données à l'adresse suivante : administration@valenceromanstourisme.com ou communication@valenceromanstourisme.com.

Litiges :

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. En cas de litige relatif à leur interprétation, leur exécution ou leur validité, les parties conviennent de rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire. À défaut d'accord amiable, tout litige sera porté devant les tribunaux compétents de Romans-sur-Isère.

Modification des CGV :

Valence Romans Tourisme se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente. Les conditions applicables sont celles en vigueur à la date de la souscription au partenariat.

Contact :

Pour toute question concernant les présentes conditions générales de vente, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : coordination@valenceromanstourisme.com